

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le mardi 24 mars 2026

OBJET : DELIBERATION N°12 - Création et désignation des membres de la commission de concertation des élus

M. Ladislas POLSKI
Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Didier DAVID
Mme Emmanuelle FERNANDEZ
Mme Marie-Pierre PARINI
M. Christophe CERVI
Mme Chantal CARRIE
M. Thomas KLEMM
Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD
M. Jacques BISCH
M. Charlie FERRERO
Mme Noëlle DYOT-GERARDIN
M. Alex FERRERO
Mme Annabel BECCATINI-GESREL
Mme Fabienne BERMOND
M. Gilles UGOLINI
Mme Nathalie ROUX
M. Sami BADER
Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA
M. Rudy ACCOSSATO
Mme Sabrina MISSUD-GUILLET
M. Nicolas RIVOALLAN
M. Fabien BONNAFOUX
M. Tony MARRAFFA
Mme Lydia PEREZ
Mme Lina BEN HAMIDA
M. Didier RAZAFINDRALAMBO
Mme Angéla GALIERA
M. Eric ROLIN
Mme Oriana BIRELLI

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Paul GENIEYS représenté par M. Ladislas POLSKI
Mme Sophie BOURNOT représentée par Mme Chantal CARRIE
Mme Isabelle MARTELLO représentée par M. Didier RAZAFINFRALAMBO

ABSENT(E)S : /

Secrétaire de séance : Mme Lina BEN HAMIDA

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 006-210601498-20260410-DEL12_CRECOCONC-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 2 avril 2026

N° 12

Rapporteur : Monsieur le Maire

Direction : Direction Générale des Services

Objet : Création et désignation des membres de la commission de concertation des élus

Domaine : 5- Institutions et vie politique - 5.3- Désignation de représentants

Mes chers collègues,

VU l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales, qui précise que peuvent être créées des commissions municipales chargées d'étudier plus particulièrement certains dossiers ou de réfléchir à des questions concernant la vie communale dans ses aspects les plus divers,

VU le renouvellement général du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que dans les communes de 1.000 habitants et plus, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (art. L 2121-22 du CGCT),

CONSIDERANT que la loi ne fixe pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le Conseil Municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant,

CONSIDERANT que le Conseil reste libre s'agissant de la méthode choisie pour l'attribution des sièges, l'essentiel étant de veiller à ce que l'opposition soit représentée au sein de ces instances,

CONSIDERANT que les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission,

CONSIDERANT que les compétences de ces commissions sont fixées par le conseil municipal, parmi les questions qui lui sont soumises,

CONSIDERANT que cette commission permettra l'examen préalable des délibérations qui seront présentées au conseil municipal, présentées en commission des finances,

CONSIDERANT que tous les élus qui présenteront des délibérations seront invités de droit au sein de cette commission,

CONSIDERANT que cette commission permanente sera présidée de droit par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Procède** à la création de la commission de concertation des élus,
- **Désigne** les 8 membres dont 2 seront issus du groupe de l'opposition ci-dessous :

Membres titulaires de la majorité
Mme Noëlle DYOT-GERARDIN
M. Charlie FERRERO
M. Alex FERRERO
Mme Lydia PEREZ
M. Tony MARRAFFA
M. Gille UGOLINI
Membres titulaires de l'opposition
M. Eric ROLIN
Mme Oriana BIRELLI

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Lina BEN HAMIDA,

Ladislav POLSKI,

Secrétaire de séance

Maire de La Trinité

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0